

**PROCES – VERBAL**  
**des délibérations du conseil municipal**

Séance du 14 avril 2022

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers élus : 11  
Nombre de conseillers en fonction : 11  
Nombre de conseillers présents : 7

Sous la présidence de monsieur le maire.

Membres présents : HERRMANN Daniel, HEIMBURGER Michel, ZIMMERMANN Bruno, LANOIS Fabienne, ZULIANI Catherine, SCHERRER Didier, MANSUY Joël.

Membres absents excusés : HAGER Marc (donne procuration à SCHERRER Didier), ROUVE Muriel, MOALIC Flore, BOUCHOIT Karima.

\*\*\*\*\*

Monsieur Joël Mansuy, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie les conseillers présents.

**1) Approbation des comptes rendus des 14 septembre et 16 novembre 2021.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes rendus des 14 septembre et 16 novembre 2021.

**2) Approbation du Compte Administratif 2021 de la régie des gîtes ruraux.**

Sous la présidence de Didier Scherrer, 1<sup>er</sup> adjoint, le Conseil Municipal prend connaissance de ce document et l'examine. Il en ressort :

**- Section de fonctionnement**

|                                   |   |             |
|-----------------------------------|---|-------------|
| total des dépenses                | : | 55 389,85 € |
| total des recettes                | : | 92 845,33 € |
| <i>excédent de fonctionnement</i> | : | 37 455,48 € |

**- Section d'investissement**

|                                  |   |             |
|----------------------------------|---|-------------|
| total des dépenses               | : | 10 589,47 € |
| total des recettes               | : | 25 297,19 € |
| <i>excédent d'investissement</i> | : | 14 707,72 € |

Résultat de clôture 2021 excédentaire 52 163,20 €

Joël Mansuy, maire, quitte la salle. Hors de sa présence le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif.

### **Compte de Gestion**

Le compte de gestion dressé par le Comptable Public Mme Lydie Jardon et dont les résultats sont en conformités avec ceux du compte administratif, est également approuvé.

#### **3) Affectation des résultats – Régie des gîtes ruraux.**

Le Conseil Municipal,

- après vote du compte administratif 2021 en accord avec le compte de gestion du receveur,
- considérant les résultats de l'exercice 2021

excédent de 14 707,72 € en section d'investissement  
excédent de 37 455,48 € en section de fonctionnement

et les résultats de clôture au 31/12/2021, à savoir

- d'affecter les résultats comme suit :
- 68 413,63 € au compte 001 en recette d'investissement au BP 2022
- 72 978,34 € au compte 002 en recette de fonctionnement au BP 2022.

#### **4) Affectation des résultats – Régie des gîtes ruraux.**

Le Conseil Municipal,

- après vote du compte administratif 2021 en accord avec le compte de gestion du receveur,
- considérant les résultats de l'exercice 2021

excédent de 14 707,72 € en section d'investissement  
excédent de 37 455,48 € en section de fonctionnement

et les résultats de clôture au 31/12/2021, à savoir

- d'affecter les résultats comme suit :
- 68 413,63 € au compte 001 en recette d'investissement au BP 2022
- 72 978,34 € au compte 002 en recette de fonctionnement au BP 2022.

#### **5) Approbation du Compte Administratif 2021 de la Commune.**

Sous la présidence de Didier Scherrer, 1<sup>er</sup> adjoint, le Conseil Municipal prend connaissance de ce document et l'examine. Il en ressort :

- **Section de fonctionnement**

|                    |   |              |
|--------------------|---|--------------|
| total des dépenses | : | 364 708,50 € |
| total des recettes | : | 433 271,11 € |

excédent de fonctionnement : 68 562,61 €

**- Section d'investissement**

total des dépenses : 67 862,39 €  
total des recettes : 81 638,84 €

excédent d'investissement : 13 776,45 €

Résultat de clôture 2021 excédent 82 339,06 €

Joël Mansuy, maire, quitte la salle. Hors de sa présence le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif.

**Compte de Gestion**

Le compte de gestion dressé par le Comptable Public Mme Lydie Jardon et dont les résultats sont en conformité avec ceux du compte administratif est également approuvé.

**6) Affectation des résultats – Commune.**

Le Conseil Municipal,

- après vote du compte administratif 2021 en accord avec le compte de gestion du receveur,
- considérant les résultats de l'exercice 2021

excédent de 13 776,72 € en section d'investissement  
excédent de 68 562,61 € en section de fonctionnement

et les résultats de clôture au 31/12/2021, à savoir

- d'affecter les résultats comme suit :  
89 924,22 € au compte 001 en dépense d'investissement au BP 2022  
68 562,61 € au compte 1068 en recette d'investissement et fera l'objet d'un titre de recette en 2022.

**7) Approbation du Budget Primitif 2022 de la Commune.**

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'examiner les propositions du budget primitif 2022. Après lecture tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement dépenses et recettes, M. le maire propose de passer au vote.

Le budget primitif 2022 est voté à l'unanimité des membres présents dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement de la façon suivante :

**Section de fonctionnement**

- dépenses : 462 732,61 €  
- recettes : 463 756,00 €

**Section d'investissement**

- dépenses : 192 924,22 €  
- recettes : 192 924,22 €

**8) Approbation du Compte Administratif 2021 des Buissonnets.**

Sous la présidence de Didier Scherrer, 1<sup>er</sup> adjoint, le Conseil Municipal prend connaissance de ce document et l'examine. Il en ressort :

CM du 14/04/2022

- **Section de fonctionnement**

total des dépenses : 12 066,78 €  
total des recettes : 20 412,82 €  
  
*excédent de fonctionnement* : 8 346,04 €

- **Section d'investissement**

total des dépenses : 11 671,45 €  
total des recettes : 12 066,78 €  
  
*excédent d'investissement* : 395,33 €

Résultat de clôture 2021 excédent 8 741,37 €

Joël Mansuy, maire, quitte la salle. Hors de sa présence le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif.

**Compte de Gestion**

Le compte de gestion dressé par le Comptable Public Mme Lydie Jardon et dont les résultats sont en conformités avec ceux du compte administratif est également approuvé.

**9) Affectation des résultats – Les Buissonnets.**

Le Conseil Municipal,

- après vote du compte administratif 2021 en accord avec le compte de gestion du receveur,

- considérant les résultats de l'exercice 2021

excédent de 395,33 € en section d'investissement  
excédent de 8 346,04 € en section de fonctionnement

et les résultats de clôture au 31/12/2021, à savoir

- d'affecter les résultats comme suit :
- 18 043,63 € au compte 001 en recette d'investissement au BP 2022
- 14 572,24 € au compte 002 en recette de fonctionnement au BP 2022.

**10) Approbation du Budget Primitif 2022 des Buissonnets.**

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'examiner les propositions du budget primitif 2022. Après lecture tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement dépenses et recettes, M. le maire propose de passer au vote.

Le budget primitif 2022 est voté à l'unanimité des membres présents et s'équilibre dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement de la façon suivante :

**Section de fonctionnement**

- dépenses : 37 212,24 €  
- recettes : 37 212,24 €

**Section d'investissement**

- dépenses : 49 105,87 €  
- recettes : 49 105,87 €

### **11) Vote des taux de fiscalité directe locale 2022.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de fixer une hausse de 5 % uniquement sur la taxe foncière bâti comme suit :

- Taxes foncière bâti : 26.65 %
- Taxes foncière non bâti : 147.44 %

### **12) Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées au sein de la Communauté de Communes de Thann-Cernay.**

En raison de l'adoption du règlement intérieur de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées au Conseil de Communauté le 2 avril 2022, il est nécessaire que les communes désignent leurs membres.

Le conseil municipal à l'unanimité, désigne 1 titulaire et 1 suppléant pris au sein du conseil municipal pour siéger à la CLECT, à savoir :

- délégué titulaire :

- Monsieur MANSUY Joël

- délégué suppléant:

- Monsieur SCHERRER Didier

### **13) Communications.**

#### **Droit de préemption urbain**

#### **Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie au maire par le conseil municipal**

Le conseil municipal prend note de la décision suivante :

##### **A) Droit de préemption urbain :**

Exercice du droit de préemption dans les conditions suivantes :

- a) Déclaration d'intention d'aliéner, transmise le 01 mars 2022 par Maître Maupomé Catherine, notaire à Masevaux.

Propriétaires : Mme Lefevre Lucie-Marie et Salanson Stéphane

Parcelles : n° 21 section n° 3 d'une contenance de 06 ares 09 ca au lieudit « Rue des Buissonnets », n° 126 section n° 3 d'une contenance de 03 ares 60 ca au lieudit « Maienberg »

Prix : 220 000,00 €

Acquéreur : M. Vrinat Vincent

La commune ne souhaite pas préempter. Retour du courrier au notaire : le 07 mars 2022.

- b) Déclaration d'intention d'aliéner, transmise le 21 mars 2022 par Maître Maupomé Catherine, notaire à Masevaux.

Propriétaires : Consorts Ehlinger

Parcelles : n° 480 section n° 4 d'une contenance de 27 ares 82 ca, n° 143 section n° 3 d'une contenance de 08 ares 72 ca, au lieudit « Route Joffre » Prix : 118 000,00 €

Acquéreurs : Mme Grandadam Laura et M. Jarrassier Cyriac

La commune ne souhaite pas préempter. Retour du courrier au notaire : le 23 mars 2022.

- c) Déclaration d'intention d'aliéner, transmise le 21 mars 2022 par Maître Hertfelder Daniel, notaire à Thann.

Propriétaire : SCI Le Bourbach

Parcelle : n° 515/74 section n° 2 d'une contenance de 12 ares 04 ca au lieudit « Route Joffre »  
Prix : 45 000,00 €  
Acquéreurs : Mme Marino Lorena et M. Ghilardi Chris  
La commune ne souhaite pas préempter. Retour du courrier au notaire : le 01 avril 2022.

### **Facturation entretien poêle à granulés**

Monsieur le maire rappelle la délibération initiale en date du 06 octobre 2020, concernant la refacture de l'entretien annuel du poêle à granulés à chaque locataire. Cette année le montant de la prestation s'élève à 176,21 €.

Le conseil municipal réitère cette décision en refacturant la prestation aux locataires pour la somme de 176,21 € représentant le coût de ce service.

### **Tarif sac granulés bois**

En raison de l'augmentation des coûts du granulé auprès de notre fournisseur, nous sommes dans l'obligation de répercuter cette hausse sur nos tarifs. Après décision, le conseil municipal à l'unanimité, décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022, le prix du sac de granulé sera facturé à 7,00 €.

### **Fibre optique**

L'adjoint Michel Heimburger dresse un compte rendu suite à la réunion du 11 avril organisée par la CCTC et il rappelle que celle-ci a fait son choix pour la Sté Orange. Par contre la Communauté de Commune de la Vallée de la Doller et du Soultzbach quant à elle a choisi SFR. Le raccordement pour Bourbach-le-Haut se fera via Sentheim. Actuellement l'opérateur recherche certaines chambres, d'où l'inexistence d'une partie de celles-ci. Quant aux branchements de raccordement individuel, celui-ci se fera à l'identique du contexte actuel.

### **Divers**

#### **Travaux d'isolation des gîtes rue Eschbach**

En raison de plusieurs remarques des locataires, des travaux d'isolation seront entrepris dans les logements situés rue Eschbach.

#### **Réunion commission citoyenne**

La commission citoyenne s'est réunie hier soir et les thèmes évoqués étaient : le bulletin communal, les panneaux photovoltaïques et le tourisme.

#### **Vente adjudication**

Monsieur le maire informe que la vente aux enchères du 2 décembre 2021, n'a pas trouvé preneur. Une nouvelle vente sera organisée le 30 juin, la mise à prix étant revue à la baisse à savoir 44 000,00 €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 22 h 15.